

## Masques à destination des entreprises – 24/04/2020

### 1. Stratégie nationale

La situation sanitaire sans précédent que connaît la France provoque une très forte hausse des besoins en masques de protection. Pour en accroître la production et en assurer le bon approvisionnement, une mobilisation inédite de l'industrie française a été lancée sous l'égide du ministère de l'Economie et des Finances.

Ce travail, coordonné par la direction générale des entreprises (DGE), vise à **développer la production en France et l'achat à l'étranger de deux types de masques :**

- Les masques, répondant aux normes FFP2 et chirurgicales ;
- Les masques de protection grand public.

#### a) Produits existants

La DGE travaille en lien étroit avec les **quatre principaux producteurs implantés sur le territoire national** (VALMY, MACOPHARMA, PAUL BOYE et KLMI) pour permettre de passer d'une production mensuelle estimée à 15 millions de masques FFP2 et chirurgicaux avant la crise, à plus de 40 millions de masques en avril. Ces masques sont destinés prioritairement aux soignants.

A plus long terme, la DGE met l'accent sur **l'augmentation des capacités de production**. Cela passe par l'installation de nouvelles lignes de production, notamment via l'importation de machines servant à fabriquer ces masques par les industriels.

#### b) Création de deux nouvelles catégories de masques grands publics

Au terme d'une démarche supervisée par l'ANSM, avec le soutien de l'ANSES, **deux nouvelles catégories de masques à usage non sanitaire ont ainsi été créées**, par [une note d'information des ministères de la santé, de l'économie et des finances, et du travail du 29 mars 2020](#) :

- **Les masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public** destiné aux populations amenées à recevoir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles (policiers, gendarmes, hôtesses de caisses, etc.)
- **Les masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe** destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel.

Un [appel à propositions](#) a été lancé par la DGE en lien avec les acteurs du CSF « Mode et Luxe » et du Conseil National de l'Industrie, ainsi qu'avec les pôles de compétitivité EURAMATERIALS et TECHTERA, l'Union des industries textiles (UIT), l'Union française mode et habillement (UFIMH) et l'Institut Français du Textile et de l'Habillement, **à destination d'entreprises prêtes à proposer des solutions pour augmenter la capacité de production nationale**.

Cet appel a été accompagné d'un **cahier des charges élaboré par la DGA** du Ministère des Armées, permettant de conduire des tests quantifiant le niveau de protection sanitaire de ces nouveaux masques.

[La liste des entreprises](#) qui ont validé les spécifications arrêtées par l'ANSM et l'ANSES est publiée sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances afin de permettre aux entreprises de passer des commandes.

c) Contrôle de conformité aux normes

Les **masques au marquage CE peuvent être désormais librement importés**, indépendamment du mécanisme national de réquisition. Les entreprises qui le peuvent sont invitées à importer tous les masques utiles à la poursuite de leur activité, et à faire preuve de solidarité dans leurs approvisionnements avec les entreprises plus petites de leur secteur en les aidants à s'approvisionner

Pour les **autres équipements importés sans marquage CE** et dont la conformité doit être vérifiée, l'administration des douanes met en place les mesures nécessaires pour faciliter le passage en douanes.

Les ministères de l'Economie et des Finances, du Travail, et de l'Action et des Comptes publics ont ainsi pris une **circulaire autorisant jusqu'au 31 mai 2020** l'importation et l'usage en France de masques chirurgicaux aux normes américaines et chinoises, ainsi que les masques FFP2 aux normes américaines, chinoises, australiennes, néo-zélandaises, coréennes et japonaises.

## 2. Canaux de distribution

Plusieurs canaux de distribution de masques existent pour les entreprises, permettant de répondre à différents besoins :

- Une plateforme nationale permettant de mettre en relation des clients et des fournisseurs de masques et permettant l'achat en quantités « industrielles » ;
- Une mobilisation de chacune des filières structurées, pour approvisionner en masques les PME ne pouvant faire de l'achat de gros ;
- Des solutions, en cours de constitution, pour l'ensemble des TPE/PME qui ne font pas partie de filières structurées. On peut signaler l'initiative nationale opérée par Cdiscount, mais qui n'est pas opérante sur l'ensemble des régions.

a) Plateforme nationale de mise en relation fabricants / clients

La *marketplace* nationale [stopcovid](#), mise en place initialement pour permettre la mise en relation entre les fabricants de gel hydroalcoolique et acheteurs en semi-gros, est en cours d'extension aux masques, pour des volumes de commande de l'ordre de 50.000 unités.

b) Approvisionnement par filière

Pour chacune des 18 filières du conseil national de l'industrie, les comités stratégiques de filière ont chacune désigné un référent PME dont la liste est présentée en annexe. Son rôle consiste à être le point de contact des PME et à traiter les problèmes en tant que médiateur. Dans le cadre du CNI, des réunions sont organisées entre les référents des filières pour suivre la situation des PME et ETI.

Les référents PME participent à l'organisation d'actions essentielles en cette période exceptionnelle, comme **la mise en place d'achats mutualisé de masques**, notamment par la solidarité entre les grands groupes et leurs sous-traitants au sein des filières. La liste des référents PME par filière peut être trouvée sur le site internet suivant : <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/actualites/covid-19-filieres-industrielles-se-mobilisent-pour-aider-pme>.

c) Plateforme Cdiscount

Une plateforme nationale opérée par Cdiscount vise à approvisionner les TPE et PME non adossées à des grands donneurs d'ordre en lançant un **dispositif de vente de masques chirurgicaux** en *click & collect*.

Les commandes doivent être retirées dans les enseignes du groupe Casino (Géant, Hyper Casino, Supermarché Casino et Casino Drive, Casino Shop, Petit Casino, Vival, Spar et Leader Price) et sont limitées à 25 masques par personne dans chaque entreprise par quinzaine et dans la limite de 250 personnes.

La plateforme est accessible sur le site internet suivant : <https://www.cdiscount.com/masques>.

d) Plateforme du conseil régional

La plateforme du Conseil Régional : <https://smartidf.services/fr/industrie-solidarite-covid19>, permet de mettre en relation des acheteurs et des vendeurs de masques de protection.

### **3. Annexe 1 - Accompagnement des producteurs et des importateurs**

#### **a) Accompagnement des producteurs**

Pour ce qui est de l'accompagnement des producteurs de masques grand public, un site dédié : <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection> résume les démarches à suivre pour les producteurs souhaitant homologuer leurs masques.

En cas de questions sur l'homologation de leurs produits, les entreprises peuvent s'adresser à la cellule mise en place par la DGE, joignable à l'adresse [masques.dge@finances.gouv.fr](mailto:masques.dge@finances.gouv.fr).

Par ailleurs, les entreprises peuvent également se faire connaître auprès de la DGA via l'adresse suivante : [dga.masques-contact.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:dga.masques-contact.fct@intra.def.gouv.fr), responsables de l'homologation des masques.

Enfin, les producteurs peuvent également se référencer sur la plateforme nationale de mise en relation StopCOVID19.fr : <https://stopcovid19.fr/>.

#### **b) Accompagnement des importateurs**

L'ensemble des informations pertinentes pour accompagner les importateurs sont regroupées dans deux infographies faites par les douanes :

- Une infographie relative à l'importation de masques par les entreprises : <https://www.douane.gouv.fr/covid-19-vous-etes-une-entreprise-et-souhaitez-importer-des-masques>;
- Une infographie relative aux importations en franchise de droits et taxes de matériel sanitaire : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/covid-19-importation-en-franchise-de-droits-et-taxes-de-materiel-sanitaire>.

Enfin, une cellule de conseil aux entreprises a été mise en place pour accompagner les importateurs et peut être contactée sur <https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises>.

#### **4. Annexe 2 - Approvisionnement mutualisé des Filières en masques de protection**

Dans le cadre de l'organisation mise en place par France Industrie en lien avec le Ministère de l'Economie et des Finances, les Référents PME des Filières ont pour mission d'organiser l'approvisionnement solidaire des PME et ETI sous-traitantes de la filière en masques de protection :

- Assurer la consolidation, pour la Filière, de l'évaluation des besoins en masques, afin de disposer d'un état des lieux des besoins et d'un suivi précis de la situation ;
- Assurer le suivi des achats passés par les grands donneurs d'ordres de la Filière, ainsi que la cession de masques (à effectuer à prix coûtant) aux sous-traitants de la Filière qui en feraient la demande.

##### Liste des Référents PME de Filières :

Aéronautique	Christophe CADOR	<a href="mailto:ccador@finaero.com">ccador@finaero.com</a>
Alimentaire	Françoise GORGA	<a href="mailto:fgorga@ania.net">fgorga@ania.net</a>
Automobile	Piet AMELOOT	<a href="mailto:piet.ameloot@pfa-auto.fr">piet.ameloot@pfa-auto.fr</a>
Bois	Philippe GAUDRON	<a href="mailto:pgaudron@propap.com">pgaudron@propap.com</a>
Chimie et matériaux	Vincent MAGES	<a href="mailto:vmages@francechimie.fr">vmages@francechimie.fr</a>
Eau	Christian LAPLAUD	<a href="mailto:c.laplaud@lafilierefrancaisedeleau.fr">c.laplaud@lafilierefrancaisedeleau.fr</a>
Ferroviaire	Sandrine CHEMINEL	<a href="mailto:scheminel@fif.asso.fr">scheminel@fif.asso.fr</a>
Industries de la mer	Frederic MASSA	<a href="mailto:frederic.massa@naval-group.com">frederic.massa@naval-group.com</a>
Industries de sécurité	Jacques ROUJANSKY (DP)	<a href="mailto:jroujansky@cics-org.fr">jroujansky@cics-org.fr</a>
Industries des nouveaux systèmes énergétiques	Aurélie PICART (DP)	<a href="mailto:apicart@franceindustrie.org">apicart@franceindustrie.org</a>
Industries électronique	Guillaume ADAM Alexandre ALLEMAND	<a href="mailto:gadam@fieec.fr">gadam@fieec.fr</a> <a href="mailto:aallemand@fieec.fr">aallemand@fieec.fr</a>
Industries et technologies de santé	Philippe TRUELLE	<a href="mailto:philippe.truelle@lavoisier.com">philippe.truelle@lavoisier.com</a>
Industries pour la construction	Philippe GRUAT	<a href="mailto:p.gruat@fib.org">p.gruat@fib.org</a>
Infrastructures numériques	Michel COMBOT (DP)	<a href="mailto:mcombot@fftelecoms.org">mcombot@fftelecoms.org</a>
Mines et métallurgie	Stéphanie DELPEYROUX (DP)	<a href="mailto:stephane.delpeyroux@arcelmittal.com">stephane.delpeyroux@arcelmittal.com</a>
Mode et luxe	Adeline DARGENT	<a href="mailto:adelinedargent@orange.fr">adelinedargent@orange.fr</a>
Nucléaire	Hervé MAILLART (DP)	<a href="mailto:hervé.maillart@edf.fr">hervé.maillart@edf.fr</a>
Transformation et valorisation des déchets	Alexis HUBERT	<a href="mailto:a.hubert@ourry.fr">a.hubert@ourry.fr</a>

*NB : DP = délégués permanents de Filières*